



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Elèves de supérieur : Ta session d'examens de janvier ne s'est pas déroulée comme prévu ? Voici comment rebondir !



Tu as reçu tes résultats d'examens de supérieur et tu fais face à un ou plusieurs échecs ? Nous savons que ce n'est pas facile, et pourtant, rater c'est OK ! Nous te donnons ci-dessous des conseils pour questionner les causes de cet échec et rebondir après cela.

1/ Persévère

Trouver son rythme et sa méthode de travail, ce n'est pas une mince affaire !

Cela nécessite parfois des essais-erreurs. Il est nécessaire de questionner les causes de ton échec : peut-être que ta méthode de travail nécessiterait d'être revue ? Tu t'y es pris trop tard ? Tu as eu des difficultés à gérer ton stress ? Trop de fatigue accumulée à cause de la guindaille ? Manque de motivation ?

L'adaptation au rythme de vie des études supérieures peut être vécue difficilement. Et pour cause, changement d'établissement scolaire, nouvelles matières, grande autonomie, pour certain•es emménagement dans un kot, sont autant de changements non-négligeables qui demandent une énergie que tu ne peux déployer ailleurs.

Pour t'aider à comprendre ta cote, sache que tu as le droit de consulter tes copies d'examens, afin de comprendre ce qui

était attendu de toi.

Enfin, sache que les services d'aide à la réussite sont à ta disposition au sein de ton établissement d'études.

Si tu es en première année de bachelier, tu as la possibilité de passer tes examens de janvier en juin et en août si nécessaire, car tu disposes de trois chances.

2/ Dans quels cas es-tu en droit d'introduire un recours ?

Tu peux introduire un recours contre toute forme d'erreur matérielle (par exemple si le professeur n'a pas compté une question lors du calcul de sa cotation), ou toute irrégularité survenue dans le déroulement général de l'examen (par exemple si tu as eu moins de temps que ce qui avait été annoncé pour répondre à l'examen).

Attention toutefois aux délais ! Tu as trois jours ouvrables (tous les jours sauf les samedis-dimanches-jours fériés) après la notification des résultats de délibération, ou la consultation de ta copie d'examen contesté. Pour connaître les modalités, consulte le règlement des études de ton établissement.

Après la session de janvier, seul un recours interne est possible.

Pour en savoir plus, n'hésite pas à consulter notre page : <https://www.jeminforme.be/recours-dans-lenseignement-superieur/>.

3/ Dans quels cas peux-tu demander un allègement ?

L'allègement en cours d'année n'est possible que pour des motifs sociaux ou médicaux graves. Le fait d'avoir échoué à la session de janvier n'est pas un motif suffisant pour demander un allègement.

4/ Est-il possible de se réorienter en cours d'année ?

Si tu es en BA1, il est possible de te réorienter jusqu'au 15 février sans devoir payer de frais d'inscription supplémentaires. Il est nécessaire d'introduire une demande de

réorientation motivée, et celle-ci sera soumise à l'approbation du jury. En pratique, c'est rarement refusé.

A partir de la BA2, la réorientation n'est possible que jusqu'au 31 octobre, dans le respect des règles de finançabilité

(<https://www.jeminforme.be/etes-vous-un-etudiant-financable/>).

5/ Que faire si tu décides d'arrêter tes études, temporairement ou définitivement ?

Tu peux aussi prendre la décision d'arrêter tes études, soit pour entrer dans la vie active, soit pour reprendre des études à la rentrée suivante. En janvier, il n'est pas possible de se faire rembourser son minerval.

Si tu es boursier•ère et que tu arrêtes tes études après le 1er janvier, 50% du montant de ton allocation d'études pourrait t'être réclamé.

Si tu souhaites travailler, pense à t'inscrire comme demandeur•euse d'emploi. Cela te permettra de commencer ton stage d'insertion professionnelle

(<https://www.jeminforme.be/stage-d-insertion-professionnelle/>) qui est une condition nécessaire à l'octroi des allocations d'insertion professionnelle : <https://www.jeminforme.be/allocations-d-insertion-professionnelle/>).

Ainsi, tu peux ainsi entrer dans la vie active, en concluant un contrat de travail ou en te lançant comme indépendant.

Tu peux également décider de prendre un temps de pause pour réfléchir à ton avenir, et profiter de ce moment pour prendre des cours de langue, partir à l'étranger ou entreprendre un projet de bénévolat ! Plus d'infos sur notre site <https://www.mobilitedesjeunes.be/>.

Tu as des questions ? N'hésite pas à nous les envoyer à inforjeunes@jeminforme.be, ou à venir à nos permanences !



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Notre permanence à Schaerbeek



Permanence d'informations socio-juridiques

Informations socio-juridiques sur les droits des jeunes en matière d'études, formations, travail, métiers, loisirs, vacances, vie familiale et affective, droits et citoyenneté, mobilité internationale, logement, droit des étrangers.

Accueil spécialisé pour les personnes migrantes ou d'origine étrangère pour toute question concernant l'accès au territoire, le droit au séjour, le permis de travail, l'équivalence des diplômes étrangers, etc.

Adresse de notre permanence

Chaussée de Louvain, 339

1030 Schaerbeek

02/733.11.93

inforjeunes@jeminforme.be

<https://www.jeminforme.be>

Horaires de notre permanence Chaussée de Louvain

- **Information générale** : du lundi au vendredi de 13h à 18h
- **Service Job-Emploi** : du lundi au vendredi de 15h à 17h
- **Service Kots/Logement** : du lundi au vendredi de 13h à 18h
- **Espace informatique** : du lundi au vendredi de 14h à 18h

Pour venir à notre permanence

[Itinéraire](#)

Transports :

– Arrêt Dailly

STIB : 28 – 29 – 56 – 61 – 64

De Lijn : 318 – 351 – 358 – 410

– Arrêt Patrie

STIB : 25 – 62 – 65

– Arrêt Meiser

STIB : 7 – 25 – 62 – 63

SNCB : ligne 26 Halle-Malines – lignes S4, S5, S7 et S9

– Arrêt Place des Bienfaiteurs

STIB : 62

Nos autres permanences

- Au [PIF](#) à 1070 Anderlecht
 - A la permanence d'[Information Jeunes](#) à 1090 Jette
-



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Bienvenue sur notre nouveau site

Infor Jeunes fait peau neuve avec un site plus immersif, plus accessible mais toujours autant en pointe sur l'information jeunesse.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Salle à louer

Salle à louer à Schaerbeek, à proximité de la Place Dailly, pour différents types d'événements.

Pour locations ponctuelles



- Cours
- Stages
- Ateliers
- Séminaires
- Conférences
- Réunions
- Formations
- Petites expositions (à discuter)

Activités relativement calmes pour cause de voisinage.

Jours de location

Libre les Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi-Dimanche

Durée et prix



- Un minimum de 3 heures = **50€**
- **Journée = 80€**

D'autres modalités possibles en fonction du projet.

Dimensions

50m² + sanitaire/lavabo

Contenu

- +-30 places assises – + 6+2 tables +- panneaux modulables
- + Éventuellement Tableau (chargeurs papier + marqueurs à prévoir ou à payer)
- + Éventuellement Ecran Plasma 47'pouces (64.4 x103.8 cm)
- +éventuellement accès à Internet branché sur écran plasma
- + Wifi
- Cafetière électrique
- Un frigo

Transports

Arrêt Dailly

STIB: 28 – 29 – 56 – 61 – 64

De Lijn: 318 – 351 – 358 – 410

Arrêt Patrie

STIB: 25 – 62 – 65

Arrêt Meiser

STIB: 7 – 25 – 62 – 63

SNCB: ligne 26 Halle-Malines – lignes S4, S5, S7 et S9

Au niveau administratif :

- Convention d'occupation
- Garantie 100,00-par virement anticipé
- Assurances- RC à prévoir par le preneur

Contact

Infor Jeunes Asbl : 02/733.11.93 – inforjeunes@jeminforme.be



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Qui sommes-nous?

Infor Jeunes est un centre bruxellois francophone d'information des jeunes.

Créé en 1980, INFOR JEUNES – Centre d'Accueil et d'information Jeunesse asbl – est un service bruxellois d'information couvrant un ensemble de domaines intéressant les jeunes au sens large : les droits des jeunes, les études/formations, les métiers/professions, le travail/chômage, la citoyenneté, les droits des étrangers, la santé, les drogues, le logement, la qualité de la vie (environnement, urbanisme, transports, consommation), la mobilité internationale, les sports, la culture, les vacances, la vie familiale et affective.



Nos services spécifiques

- **Service Job/Emploi** : Offres et demandes de jobs étudiants et d'emploi, législation sociale, aide à la rédaction de C.V. et de lettre de motivation...).
- **Service Kot/Logement** : Informations sur la législation, offres de location de kots étudiants, dans Bruxelles, adresses de référence)
- **Espace informatique** : Ordinateurs à disposition pour encoder un curriculum vitae, une lettre, un travail scolaire, accès Internet.



Notre permanence Chaussée de Louvain

- **Informations socio-juridiques** : du lundi au vendredi de 13 à 18 heures
- **Service Job-Emploi** : du lundi au vendredi de 15 à 17 heures
- **Service Kot/Logement** : du lundi au vendredi de 13 à 18 heures
- **Espace informatique** : du lundi au vendredi de 13 à 18 heures
- **Adresse** : Chaussée de Louvain, 339 (à hauteur de la Place Dailly) 1030 Bruxelles
- **Tél.** : 02/733.11.93
- **Pour venir chez nous** : bus 28, 29, 56, 61, 64 à Dailly – trams 7, 25; bus 63; SNCB 26 à Meiser

Notre permanence Information Jeunesse Nord-Ouest de Bruxelles

- **Adresse** : Chaussée de Wemmel, 100 à 1090 Jette
- **Tél.** : 02/422.31.29
- **Pour venir chez nous** : Tram 9 (arrêt Bruxellois) – Tram 19 et Bus 53 (arrêt Miroir) – Train : Gare de Jette

Notre permanence au Point d'information jeunesse/PIF Anderlecht



- **Informations socio-juridiques** : Jeudi de 13h30 à 17h
- **Adresse** : Point d'information jeunesse/PIF Anderlecht
Rue Rossini, 16 à 1070 Anderlecht
- **Pour venir chez nous** : Tram 81 – Arrêt Conseil, Métro ligne 2 et 6 – Arrêt Clémenceau, Bus 46 – Arrêt Clémenceau, Train : Gare de Bruxelles-Midi

Si vous ne pouvez venir à notre permanence ou nous contacter par téléphone et que vous cherchez un renseignement, l'E-mail est à votre disposition : inforjeunes@jeminforme.be

D'autres informations utiles

L'accès aux informations et aux services d'Infor Jeunes se font dans l'anonymat, le respect de la vie privée, et gratuitement.

Seules les informations utiles pour une réponse fiable sont demandées, et elles ne sont pas utilisées à d'autres fins.

Le **RGPD (Règlement général sur la protection des données)**,

d'application depuis le 25 mai 2018, protège vos données personnelles, c'est-à-dire toutes les informations qui permettent de vous identifier (nom, prénom, adresse...).

Cette protection est un règlement européen qui s'applique aussi bien à ce qui est en ligne mais aussi à tout ce que vous remplissez comme données personnelles dans un formulaire par exemple.

En vous inscrivant au Service job d'Infor Jeunes ou en participant à l'un de nos ateliers ou stages, nous vous garantissons le respect de vos données.

Infor Jeunes n'utilise vos données que dans le cadre de son travail anonyme et gratuit, certains services (Service, Job, inscription à des ateliers, stages ou activités) nécessitant néanmoins que nous soyons en possession de données telles que votre nom-prénom, adresse, tél. ou GSM, email.

Nous n'utilisons pas ces données dans un cadre commercial et ne les fournissons pas à des tiers.

Vous avez le droit de consulter vos données en notre possession, et le cas échéant de les faire supprimer de nos fichiers informatiques ou papier.

Comme de tout autre fichier, par ailleurs.

Les services payants (impression) sont clairement indiqués sur le site et à notre permanence.

Les informations contenues sur ce site souffrent parfois d'un certain décalage entre le moment de leur édition et le moment où une nouvelle version ou des corrections nous parviennent et sont effectuées.

Il est donc important que vous vérifiez leur actualité, notamment en nous contactant par Email, téléphone, courrier ou à notre permanence, mais aussi en vous adressant directement aux services publics ou privés adéquats.

Nous contrôlons nos sources dans la mesure de nos moyens, mais nous ne pouvons pas être tenus pour responsables de toute utilisation extérieure, notamment des liens que nous mettons à la disposition de nos visiteurs.

Notre information ne peut pas être utilisée sans mention de la source et notre autorisation. Son utilisation par des tiers, sans notre accord, n'engage pas notre responsabilité quel que soit le but recherché.

Notre association est reconnue et soutenue par:

- la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du Décret Centres de Jeunes du 20 juillet 2000 modifié le 2/08/2013
- le Service public francophone bruxellois – Commission Communautaire Française – secteur Jeunesse et Décret de Cohésion Sociale 2016-2020
- ACTIRIS

dont vous trouverez les logos et liens sur notre » [page d'accueil](#) « .

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be





actiris

.brussels 

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES